

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

2-composant primer (Produit à base de résines époxy)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ENKE-Werk Johannes Enke GmbH & Co. KG
Rue: Hamburger Str. 16
Lieu: 40221 Düsseldorf - Allemagne
Téléphone: +49(0)211/ 30 40 74
e-mail: info@enke-werk.de
e-mail (Interlocuteur): sdb@enke-werk.de
Internet: www.enke-werk.de
Service responsable: Lundi – Vendredi : 7:00 horloge – 16:00 horloge: +49 (0) 211/ 30 40 74

Téléfax: +49(0)211/ 39 37 18

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre d'information toxicologique Zürich: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

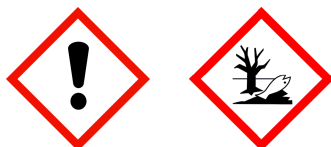
Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and [2-(2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy) methyl]oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane, oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 2 de 13

P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit à base de résines époxy

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			50 - 75 %
	216-823-5	603-073-00-2		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
	Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and [2-({ 2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane.			10 - 25 %
	701-263-0		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]			10 - 25 %
	271-846-8	603-103-00-4		
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Transporter la victime en position horizontale, en cas de détresse respiratoire la transporter en position 1/2 assise. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter

Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 3 de 13

immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à poudre ou CO₂ - en cas de plus grandes incendies, extincteur à mousse ou à eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, un dégagement de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, de chlorure d'hydrogène et d'autres vapeurs nocives est possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols, Contact avec la peau, Contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 4 de 13

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Matériaux d'emballage:

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Cuivre, Alliage, cuprifère.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

2-composant primer (Produit à base de résines époxy) pour revêtement de sol

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c. /jour	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c. /jour	
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,75 mg/m ³	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,75 mg/m ³	
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	8,3 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,3 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	12,3 mg/m ³	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12,3 mg/m ³	
	Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({ 2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane.			
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	62,5 mg/kg p.c. /jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c. /jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	8,7 mg/m ³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	104,15 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	29,39 mg/m ³	
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	3,9 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	13,8 mg/m ³	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,018 mg/l
Eau de mer		0,0006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,996 mg/l
Sédiment marin		0,0996 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,196 mg/l
Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and [2-({ 2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane.		
Eau douce		0,003 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,025 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,294 mg/kg
Sédiment marin		0,0294 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,237 mg/kg
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]	
Eau douce		0,0072 mg/l
Eau de mer		0,00072 mg/l
Sédiment d'eau douce		66,77 mg/kg
Sédiment marin		6,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		80,12 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés
normes DIN/EN EN 166

Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Notre recommandation est la suivante: Matériaux appropriés pour contact direct plus long (indice de protection au moins 6, correspondant à un temps de perméation supérieure à 480 minutes selon EN 374): caoutchouc néoprène®, Viton®, PVC, butyle ou nitrile. Jeter les gants contaminés. Avec une utilisation correcte et

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 7 de 13

optimisée, seuls des contacts à court terme et des éclaboussures de liquide sont à prévoir. Par conséquent, selon les informations DGVU 212-007, un gant ayant une classe de protection minimale de 1 (<10 min) est suffisant. Il faut s'assurer que les gants sont changés rapidement en cas de contact chimique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné Type de filtre: A

Remarque

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur:	non déterminé
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
--	----------

Point d'éclair:	> 100 °C
-----------------	----------

Inflammabilité

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	VDI 2263
----------------------------------	---------------	----------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	VDI 2263
----------------------------------	---------------	----------

Température d'inflammation spontanée

solide:	non applicable
---------	----------------

gaz:	non applicable
------	----------------

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: (à 50 °C)	< 5 hPa
----------------------------------	---------

Densité (à 25 °C):	1,11 g/cm ³
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
------------------	--

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 8 de 13

Viscosité dynamique: (à 25 °C)	500 - 900 mPa·s
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Acide, Amines.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de:
Comburant, fortes
Acide fort
Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 9 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 23000 mg/kg	Lapin		
	Reaction mass of 2,2'-[Methylenbis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and [2-({ 2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane.				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 4000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Reaction mass of 2,2'-[Methylenbis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and [2-({ 2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane.; oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle])

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 10 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,55 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 11 mg/l)	3 h	Selenastrum capricornutum		
	Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and [2-({ 2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy) methyl]oxirane and [2,2'-[Methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane.					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,54 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,55 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 1,8 mg/l)	3 h			
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(C12-14-alkyloxy)méthyle]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
	OECD 302B	12%	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	3,242

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	100 - 3000		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 11 de 13

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer les matériaux durcis comme déchets combustibles. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

La société ENKE prouve des points d'acceptation en tant qu'utilisateurs de la marque.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (EPOXIDHARZ)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantités exceptées: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	274, 335
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-F

14.5. Dangers pour l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 12 de 13

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 0 g/l
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant A

Date de révision: 10.02.2022

Page 13 de 13

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.enke-werk.de

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)